

**Ministère de l'Artisanat et du Tourisme
Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM)
Assemblée Permanente des Chambres de Métiers**

Plan d'actions

**Mesures génératrices d'emplois
dans le secteur de l'Artisanat par rapport au Cadre
Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)**

Bamako - Mali 4/2002

Une action conjointe:

Ministère de l'Artisanat et du
Tourisme

Fédération Nationale des
Artisans du Mali (FNAM)


Coopération Allemande au
Développement (GTZ)

Un Rapport de :

Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM)

BP : 1502 Tél : 29 84 58 Fax : 29 26 02

E-mail : artisan@spider.toolnet.org

Page web : www.promali.org/fnam

Consultants:

Ibrahim Maré

Mamadou Landouré

GTZ Contact:

Dieter GAGEL

Coordinateur de l'action au Mali, Bénin et en Guinée

mail@gagel.net

page web de l'Initiative : www.proafrica.org/ppte

Bamako - Mali 7/2002

Sommaire

Ministère de l'Artisanat et du Tourisme.....	1
Fédération Nationale des	1
Sigles et Abréviations.....	3
Introduction	4
1. Objectif de l'action.....	4
2. Caractérisation de la pauvreté au Mali	5
3. Les axes d'interventions de la lutte contre la pauvreté au Mali	5
4. Les structures d'Etat impliquées dans la lutte contre la pauvreté au Mali	6
5. Cas spécifique du secteur de l'artisanat	7
6. La connaissance du secteur	8
6.1 La population d'artisans	8
6.1.1 Niveau rural.....	8
6.1.2 Niveau urbain	8
6.2 Les grands acteurs du secteur.....	8
6.2.1 Le Ministère de l'Artisanat et du tourisme et ses projets	8
6.2.2 La Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM).....	9
6.2.3 L'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers	9
7. Les contraintes, facteurs explicatifs et solutions.....	10
8. Cadrage des plans d'actions des artisans dans le CSLP.....	13
8.1 Axe d'intervention 1: Organisation et environnement.....	14
8.1.1 Renforcer la dynamique associative.....	14
8.1.2 Assainir et protéger l'environnement.....	15
8.2 Axe d'intervention 2: Productivité.....	16
8.2.1 Renforcer les capacités techniques.....	16
8.2.2 Transférer des compétences	16
8.2.3 Rendre accessibles et disponibles les matières premières.....	17
8.2.4 Développer le partenariat Etat-artisans	18
8.2.5 Promouvoir l'artisanat : Créer et développer des marchés pour les	18
produits artisanaux	18
8.2.6 Créer et développer le financement des projets artisanaux	19
8.3 Axe d'intervention 3: Suivi-évaluation des activités du secteur.....	20
9. Les actions prioritaires pour la première phase de trois ans du CSLP	20
10. La phase de mise en œuvre du DSRP.....	22
10.1 Les procédures de mise en œuvre.....	22
10.1.1 Le Ministère de l'Artisanat et du Tourisme	22
10.1.2 Les organisations d'artisans	22
10.2 Les Indicateurs	23
10.3 Stratégie de suivi	26
10.3.1 Niveau organisations d'artisans :	26
10.3.3 La Cellule de Coordination du CSLP	27
11. Conclusion.....	28

Annexes	29
Renforcer la dynamique associative	30
Assainir et protéger l'environnement.....	31
Renforcer les capacités techniques	32
Rendre accessibles et disponibles les matières premières	33
Développer le partenariat Etat-artisans	34
Promouvoir l'artisanat : Créer et développer des marchés pour les produits artisanaux .	34
Créer et développer le financement des projets artisanaux	35
Suivi-évaluation des activités du secteur.....	36

Liste des annexes

- Axe d'intervention 1:
 - Renforcer la dynamique associative
 - Assainir et protéger l'environnement
- Axe d'intervention 2:
 - Renforcer les capacités techniques
 - Rendre accessibles et disponibles les matières premières
 - Développer le partenariat Etat - artisans
 - Promouvoir l'artisanat: Créer et développer des marchés pour les produits artisanaux
 - Créer et développer le financement des projets artisanaux
- Axe d'intervention 3:
 - Suivi-évaluation des activités du secteur

Sigles et Abréviations

APCMM	Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali
CAEC	Caisses Associatives d'Epargne et de Crédits
CNPA :	Centre National de la Promotion de l'Artisanat
CM	Chambre de Métiers
CRAG	Coordination Régionale des Artisans de Gao
CRAM	Coordination Régionale des Artisans de Ménaka
CRAS	Coordination Régionale des Artisans de Ségou
CRASKO	Coordination Régionale des Artisans de Sikasso
CRAT	Coordination Régionale des Artisans de Tombouctou
CR	Coordination Régionale
CRCM	Conférence Régionale des Chambres de Métiers
CRCMS	Conférence Régionale des Chambres de Métiers de Ségou
CSA	Contribution du Secteur de l'Artisanat
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation professionnelle et l'Apprentissage
FNAM	Fédération Nationale des Artisans du Mali
GTZ	Coopération Allemande au Développement
INPS	Institut National de Prévoyance social
MST	Maladie Sexuellement Transmissible
MUTAM	Mutuelle des Artisans du Mali
PSTE	Pays Pauvres Très Endettés
PDSA	Projet de Développement du Secteur de l'Artisanat
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
UL	Union Locale
1 :	extraits du CSLP
2 :	extraits du CSLP
3 :	extraits du CSLP
4 :	DABA : Association pour la Promotion du Développement Agricole et Artisanal en Afrique de l'Ouest

Introduction

Face à l'insuffisance des politiques, faisant de l'état l'acteur principal du développement de la première république à la troisième, bien des politiques se sont succédées. Si au cours de la première république, l'option politique, les besoins de l'Etat et l'insuffisance des ressources tant humaines que matérielles plaçaient l'Etat au centre du développement et le rendaient le principal pourvoyeur de l'emploi, la deuxième république a mis à nu les insuffisances des politiques macroéconomiques menées jusque là. En effet, les entreprises d'Etat ont commencé peu à peu à fermer, suite à leur gestion non efficiente, et la fonction publique n'arrivait plus à résorber le flux de jeunes diplômés venant chaque année sur le marché de l'emploi.

A partir de février 1983, les réflexions sur l'avenir économique du Mali ont abouti à une déclaration d'intention des autorités d'antan sur la nécessité de favoriser l'émergence et le développement de « l'initiative privée ». Malgré cette volonté politique, il a fallu attendre la 3^{ème} république pour que le secteur privé soit mis à la place qui devrait être le sien, c'est à dire. le moteur du développement économique du Mali. A cet effet, différents programmes furent mis sur pied. On peut y noter le Programme d'Appui au Secteur Privé (PASP) en 1993, et les orientations générales pour le développement du secteur privé définies par la table ronde organisée par le gouvernement en 1996 et la mise en place d'un cadre de concertation Etat-Secteur privé piloté par le modérateur du secteur privé.

La globalisation et la mondialisation des économies ont fait réaliser de façon apparente la notion de village planétaire où les inégalités, la pauvreté absolue des communautés et des peuples ont des incidences néfastes sur la stabilité des pays riches et leurs développements. Le monde pris conscience de la nécessité de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sous toutes ses formes. Une décision de redéploiement de la dette sur des programmes de lutte contre la pauvreté fut prise par la communauté internationale et des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté furent élaborés dans les pays les moins avancés.

Au Mali, comme dans les autres pays concernés, l'élaboration de Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) est certes une aubaine si au-delà du cadre macroéconomique général, identifiant de façon tangible les vrais contraintes du développement, des plans d'actions concrètes et conformes aux différents acteurs des pools de développements existent et sont pris en compte dans la phase d'opérationnalisation des stratégies de lutte contre la pauvreté.

1. Objectif de l'action

La Coopération Allemande au Développement (GTZ) a initié pour le secteur de l'artisanat la réalisation du présent document intitulé "Mesures génératrices d'emplois dans le secteur de l'artisanat par rapport au cadre stratégique de la lutte contre la pauvreté (CSLP) ". Il s'agit par cette action de :

- élargir la base de concertation au niveau des associations et organisations d'artisans du Mali sur la question que constitue l'initiative CSLP ;
- appuyer les artisans dans l'élaboration de projets associatifs qui concourent à la réduction de la pauvreté ;

2. Caractérisation de la pauvreté au Mali

La pauvreté au Mali se caractérise par :

- ❑ une quasi permanence dans toutes les régions du Mali avec des indices variables d'une région à une autre (25 % de pauvres à Bamako contre plus de 48 % dans les autres régions) ;
- ❑ son importance relative dans le milieu rural (moins de 50 % dans les villes et plus de 88 % dans les zones rurales);
- ❑ une importante natalité des ménages pauvres dont le degré de pauvreté varie en fonction du statut du chef de famille (femme, vieillard) ;
- ❑ une importante variable de la profondeur de la pauvreté entre régions administratives et entre villes et campagnes.

Les principaux obstacles à la lutte contre la pauvreté au Mali sont au nombre de huit (08):

- ❑ l'environnement géophysique et les calamités naturelles ;
- ❑ les facteurs démographiques ;
- ❑ les spécificités du contexte socioculturel ;
- ❑ l'accès aux infrastructures et services de base ;
- ❑ l'absence d'opportunités économiques ;
- ❑ l'existence de facteurs d'instabilité de la croissance ;
- ❑ les politiques macroéconomiques et sectorielles ;
- ❑ la gestion des fonds publics.

La lutte contre la pauvreté passe nécessairement par une croissance importante durable et soutenue du Produit Intérieur Brut (PIB) pour le décollage économique. Les clés d'un décollage du Mali à l'instar des autres pays sont :

1. une volonté politique forte au plus haut niveau ;
2. une fonction publique de haute qualité ;
3. un investissement public important en capital humain et infrastructures de base ;
4. une stabilité macroéconomique et l'absence de distorsions de prix ;
5. une croissance de l'épargne intérieure grâce à des systèmes financiers sûrs et adaptés ;
6. une ouverture aux technologies étrangères ;
7. une priorité à l'agriculture ;
8. un environnement favorable au développement du secteur privé et à la concurrence.

3. Les axes d'interventions de la lutte contre la pauvreté au Mali

Le développement du secteur privé est au cœur de toute la stratégie de réduction de la pauvreté au Mali. Les axes d'intervention de la lutte contre la pauvreté retenus sont :

- ❑ le renforcement du dispositif de partenariat et de concertation entre l'Etat et le secteur privé ;
- ❑ la consolidation et le développement des infrastructures et services d'appui aux entreprises ;
- ❑ le renforcement des fondements institutionnels et réglementaires des marchés;
- ❑ bâtir un système financier solide et performant ;

- développer l'esprit d'entreprise en promouvant la petite et moyenne entreprise et créer les facilités et la base de compétences nécessaires à la compétitivité;
- coordonner et harmoniser les programmes appuyés par les partenaires au développement en matière de promotion du secteur privé pour éviter des duplications et favoriser la synergie.

Les éléments de programmes d'actions sont :

- à court terme :
 - réaliser l'étude sur le programme décennal du développement du secteur privé ;
 - finaliser et exploiter la carte des PME du Mali ;
 - finaliser et adopter l'étude sur l'Investissement Direct Etranger au Mali ;
 - finaliser et adopter le Programme intégré d'Appui à la compétitivité du secteur manufacturier.
- à moyen terme :
 - mettre en œuvre le Plan National d'Action pour l'Emploi ;
 - mettre en œuvre le Programme Intégré d'Appui à la Compétitivité ;
 - poursuivre les activités du Projet d'Appui au Secteur Privé ;
 - mettre en œuvre les recommandations de l'Etude sur l'Investissement Direct Etranger au Mali ;
 - mettre en œuvre le plan d'actions du programme décennal de développement du secteur privé.

Pour ce faire la réalisation d'infrastructures et d'équipements de base est nécessaire dans les domaines suivants :

- transport et communication ;
- énergie ;
- agriculture et élevage ;
- industrie ;
- artisanat ;
- commerce.

4. Les structures d'Etat impliquées dans la lutte contre la pauvreté au Mali

Le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) est le fruit d'une large concertation nationale avec les partenaires au développement d'une part et avec la société civile d'autre part. Il obéit à un mécanisme institutionnel articulé comme suit :

- un comité d'orientation présidé par le Premier Ministre ;
- une commission mixte Mali Partenaires au développement faisant office d'organe de concertation et présidé par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- un comité de pilotage jouant un rôle technique de coordination et présidé par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- un secrétariat technique assuré par la Direction Nationale de la Planification (DNP) .

La participation du secteur de l'artisanat à l'instar des autres composantes de l'ensemble du secteur privé s'effectue à travers le Comité Technique National qui est organisé en groupes de travail autour des thèmes choisis de façon participative à savoir :

1. Cadrage macroéconomique, croissance et compétitivité ;
2. Gouvernance, institutions et espace ;

3. Activités génératrices de revenu, solidarité et sécurité sociale ;
4. Infrastructures de base pour le développement ;
5. Développement rural , ressources naturelles ;
6. Education , alphabétisation ;
7. Santé et population ;
8. Environnement et cadre de vie ;
9. Emploi et formation ;
10. Culture, religions et paix ;
11. Analyse/Suivi de la pauvreté et genre.

5. Cas spécifique du secteur de l'artisanat

L'artisanat occupe environ un tiers (1/3) de la population active au Mali. Sa grande capacité à créer les emplois avec un minimum de capitaux, sa dynamique, et sa flexibilité lui permettent de résister aux chocs économiques grâce au génie créateur de ses membres qui fait de ce secteur un pan indispensable et incontournable de l'économie malienne.

Le programme artisanal du CSLP s'articule autour des principaux axes suivants:

- Organiser davantage le secteur pour faciliter l'encadrement des artisans et le suivi des activités par la formation des artisans en relation avec les chambres de métiers et les partenaires qui opèrent dans le secteur.
- Rendre l'artisanat malien compétitif sur le plan international par sa promotion.
- Mettre en place un Fonds de Développement économique qui financera des activités à hauteur de 20 millions de F CFA par projet.
- Apporter un appui au départ dans la formulation des plans pour le développement du secteur.
- Effectuer le suivi évaluation des activités artisanales.
- L'organisation du secteur pour faciliter l'encadrement des artisans et le suivi des activités.
- La formation des artisans pour rendre l'artisanat malien compétitif.
- L'accès au crédit des artisans.
- La création d'infrastructure.
- Le suivi évaluation des actions.

L'action de la GTZ se veut un approfondissement à ces axes en formulant des plans d'actions spécifiques aux différents sous-secteurs de l'artisanat avec les artisans, conformes au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

L'élaboration de plans d'actions du secteur de l'artisanat devra être basée sur la connaissance du secteur et l'identification des contraintes spécifiques.

6. La connaissance du secteur

6.1 La population d'artisans

6.1.1 Niveau rural

Empiriquement, on estime que 30 à 40% du temps de travail d'une communauté est consacré à un métier de l'artisanat. Il est très souvent pratiqué traditionnellement de père en fils mais s'ouvre de plus en plus vers d'autres couches sociales. De ce point de vue il constitue une source de revenu sûre pour les paysans. Les recettes provenant de ces activités servent généralement à s'acquitter des obligations civiques et/ou permettent à la couche très démunie (couches à revenus précaires et les personnes âgées) de subvenir à leurs besoins essentiels (entretiens, scolarisation, santé, etc.).

6.1.2 Niveau urbain

L'artisanat est constitué d'une masse de bras valides venus des campagnes, de citadins ayant opté pour les métiers de l'artisanat, mais aussi des gens n'ayant pas eu d'autres choix à une époque de leur vie que de s'initier à un des métiers de l'artisanat. Ainsi, quand un maître artisan s'installe, quel que soit son corps de métier, très souvent des voisins, des amis, des parents proches ou lointains ou de simples connaissances viennent à lui, confier un fils, un neveu, un cousin(e) qu'on ne sait plus où mettre. Cette prise en charge est assurée par le secteur de l'artisanat sans contre partie et si l'on n'y prend garde, ce facteur d'équilibre social pourrait se rompre si le décollage dont a besoin le secteur ne se réalise pas assez vite. L'organisation du secteur de l'artisanat au Mali repose sur l'existence d'un Ministère en charge et des organisations d'artisans.

6.2 Les grands acteurs du secteur

6.2.1 Le Ministère de l'Artisanat et du tourisme et ses projets

Véritable soupape de l'économie Malienne, tant au niveau des revenus générés que son effet régulateur de la société, le Gouvernement du Mali a inscrit dans sa politique générale l'artisanat au centre de sa préoccupation.

Cette volonté est traduite sur le terrain par la création d'un Ministère chargé de l'Artisanat et du Tourisme (MAT) et d'une structure technique (C.N.P.A.) dont la mission principale est l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'artisanat.

Les grandes orientations de cette politique visent à améliorer l'environnement existant afin de le rendre moins hostile, plus adapté et plus incitatif au développement du secteur. Il peut être noté que les objectifs de cette politique sont entre autres :

- l'accroissement de la part du secteur dans le P.I.B. ;
- l'augmentation des exportations dans les domaines où le Mali a des avantages comparatifs ;
- l'amélioration de l'environnement de l'entreprise artisanale.

Les axes stratégiques sont :

- le renforcement des capacités, des structures d'encadrement ;
- la formation : l'élévation du niveau de qualification des artisans et l'amélioration de l'apprentissage traditionnel ;
- le financement : facilitation de l'accès des artisans au financement ;
- l'investissement ;
- la promotion commerciale.

Par rapport à ces axes, des projets ont été financés.

- Le F.AF.P.A. vise essentiellement l'amélioration du savoir être et du savoir faire du personnel des entreprises afin d'augmenter leur production et leur productivité, d'améliorer la qualité des produits finis ou services rendus, d'être plus performant sur le plan de la gestion et plus compétitif.
- Le Projet B.O.A.D. – P.D.S.A. vient en appui au C.N.P.A. pour la réalisation des actions retenus pour les quatre années à savoir la formation , l'organisation, le crédit, le suivi-évaluation.

Les structures faïtières étant des services techniques d'assistance aux artisans, leurs plans d'action sont une traduction de celles des organisations de bases de manière générale et en fonction des objectifs qui leur sont assignés par ces organisations de base de façon spécifique.

6.2.2 La Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM)

La Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM) a été créée le 19 décembre 1992. Elle est le fruit de l'évolution de la Fédération des Artisans du District (FAD), première tentative d'organisation des artisans ayant abouti à la création de la Fédération des Artisans du Mali (FNAM) structure faïtière au sommet d'un ensemble de regroupements couvrant tout le territoire national.

La FNAM a pour but principal d'atteindre la satisfaction des intérêts matériels et moraux des artisans du Mali. Ses objectifs spécifiques sont :

- Servir d'interface entre artisans, partenaires et autorités ;
- Assurer la promotion des artisans du Mali, et leur regroupement ;
- Rechercher et mettre en œuvre des moyens et mécanisme de financement pour les artisans ;
- Assurer la formation continue technique et l'accompagnement en gestion de ses membres ;
- Apporter l'appui aux organisations membres,
- Offrir une assurance sociale en faveur de l'artisan et de sa famille à travers la MUTAM (Mutuelle des Artisans du Mali).

La Fédération Nationale des Artisans du Mali est structurée en fonction du découpage administratif du pays. Elle est représentée par des Unions d'artisans au niveau des cercles et des Coordinations au niveau des régions. Les Unions sont constituées d'associations comprenant les Corps de métiers.

Les structures régionales et locales sont les Coordinations régionales et Unions locales de la FNAM.

450 associations de base sont affiliées à la FNAM, dont 180 associations d'hommes, 131 associations femmes et 139 associations mixtes. L'ensemble totalise 20.130 ressortissants dont 37% de femmes.

6.2.3 L'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers

Etablissement Public à caractère professionnel, la mise en place des Chambres de Métiers répond à trois soucis fondamentaux :

- faire connaître l'artisanat ;
- le protéger ;
- et l'organiser.

Les Chambres de Métiers sont considérées auprès des pouvoirs publics comme organes représentatifs des intérêts généraux des artisans à l'échelon local.

Elles sont chargées au niveau des cercles ou des communes du district de Bamako de :

- Tenir le répertoire des métiers ;
- Organiser l'apprentissage dans le secteur des métiers ;
- Favoriser la formation professionnelle des artisans et ouvriers artisans ;
- Contribuer à l'expansion des métiers, notamment par l'organisation d'expositions et de foires artisanales ;
- Veiller à l'amélioration de la qualité des produits et services ;
- Contribuer au perfectionnement des technologies et des méthodes de production et de commercialisation ;
- Prêter leur concours aux organisations professionnelles du secteur de l'artisanat ;
- Participer à des sociétés opérant dans le secteur de l'artisanat ;
- Editer et vendre des bulletins et des revues spécialisées ;
- Acquérir, fonder des établissements d'enseignement professionnel et d'apprentissage après avis du Ministre chargé de l'enseignement professionnel ;
- Acquérir ou construire des immeubles pour leur propre usage ;
- Susciter la création d'associations, de sociétés, de coopératives artisanales, et de tout groupement ayant un caractère artisanal.

Les missions des conférences régionales se résument à des tâches de synthèse et de coordination des actions communes entreprises par les différentes chambres de métiers à la base en vue de la promotion du secteur de l'artisanat.

Elles ont la charge de :

- Tenir une synthèse régionale des répertoires des métiers ;
- Organiser en rapport avec les chambres de métiers l'apprentissage au niveau régional ;
- Coordonner la formation professionnelle des artisans de la région ;
- Prêter leur concours aux chambres de métiers.

7. Les contraintes, facteurs explicatifs et solutions

- Le secteur de l'artisanat semble souffrir au premier abord d'une méconnaissance relative tant sur un plan structurel que pourvoyeur d'emplois, de ressources pour la Nation. Une étude approfondie permettant de mieux définir l'artisan dans sa diversité et ses spécificités permettraient de mieux appréhender les problèmes de l'artisanat et lui insuffler le dynamisme nécessaire à son éclosion.
- Bien que de manière générale le pouvoir d'achat des populations maliennes soit faible, ce qui devraient les diriger vers les biens fabriqués localement, on constate que la tendance est à la préférence des biens importés. Cela s'explique par plusieurs causes :
 - Les produits importés bénéficient d'une image de marque favorable et forte du fait du « sérieux » déjà affiché par les biens importés et les non-valorisations des productions nationales en générale. Il est à noter que

vers les années 1986 le slogan « consommer malien » avait faillit atteindre ses objectifs. Mais les effets de la campagne médiatique se sont vite estompés du fait de l'absence de continuité dans les actions. Le problème de conception de politique et d'une stratégie cohérente à moyen et long terme fait très souvent défaut.

- Mais quel que soit une publicité, il faudrait que le produit en faisant l'objet corresponde à un besoin et que ses substituts ne soient pas meilleurs que lui sur les plans technique et esthétique. Une contrainte majeure serait la qualité des produits : les éléments clés de la qualité sont la technicité (formation), la durabilité (sérieux du travail), l'uniformité (maîtrise du processus), la présentation.
- La disponibilité : relie le circuit de distribution qui n'est pas organisé et est souvent à créer.
- La compétitivité : Les facteurs de productions (main d'œuvre, matière première, circuit d'approvisionnement, électricité, . . .) disponible sont la plupart chers et de mauvaise qualité.
- L'adéquation du couple produit/marché : Une production tournée vers un artisanat touristique. L'artisanat utilitaire devrait être plus développé dans le sens où il devrait être la porte d'entrée vers la micro industrialisation ou la petite et moyenne industrie. Etudier les besoins des autres secteurs locaux utilisant des outils et équipements importés afin de concevoir et créer des substituts. Ce volet développé pourrait permettre l'accroissement de valeur ajoutée sur les autres filières productives et améliorer la balance commerciale. Création de forges modernes à l'exemple des ADP de la CMDT. A titre d'exemples on peut citer : les batteuses, des tricycles adaptés à la collecte des produits locaux (laits, noix, . . .).
- Afin d'obtenir cet objectif (Un artisanat calé sur la satisfaction des besoins nationaux.), il conviendrait de concevoir une politique à moyen et long terme basé sur le développement des capacités. Cela en intégrant plus la formation académique à la réalité des entreprises artisanales. Il s'agira d'informer et de sensibiliser les élèves et étudiants des établissements techniques sur les réalités artisanales et les amener à considérer l'artisanat non plus comme le débouché des exclus mais comme un choix raisonné d'un mode de vie économique ayant un avenir. L'organisation des stages en entreprise artisanale et la facilitation des regroupements de cadres issus de ces écoles en entreprise artisanale sont des voies pour le développement d'un artisanat évolutif vers l'industrie innovatrice des technologies locales adaptées aux besoins du pays et des secteurs productifs de l'économie. Le prix à payer serait certes une prise en charge partielle des coûts d'apprentissages des étudiants qui non seulement assimileront les techniques traditionnelles, mais avec leurs bases théoriques, pourront concevoir et réaliser des biens utilitaires nécessaires aux secteurs productifs.
- On peut facilement imaginer l'existence de facilités permettant la création d'entreprises regroupant des anciens étudiants ou des ouvertures d'entreprises artisanales existantes aux anciens étudiants. Il s'agit là de la création d'un espace artisanal à l'école et la valorisation de la profession d'artisan.

- Une autre contrainte est l'existence d'une fiscalité lourde. Bien entendu la création de l'impôt synthétique résout un certain nombre de problèmes mais il est loin de la demande des artisans qui est la création d'un impôt appelé Contribution du Secteur de l'Artisanat (CSA). Au-delà des appellations, un système fiscal doit être étudié permettant aux artisans du Mali d'amorcer leur décollage.
 - Il s'agira de favoriser l'investissement dans le secteur, de favoriser l'émergence d'entreprises aussi bien en milieu urbain que surtout rurale (car il y a là une nécessité impérieuse de fixer les populations aux niveaux des terroirs) ;
 - de favoriser la formation professionnelle et le regroupement d'entreprises ;
 - de favoriser l'intégration des jeunes diplômés dans les entreprises soit par le recrutement soit par l'actionnariat ;
 - de favoriser une meilleure prise en charge et de la couverture sociale de l'artisan et de ses ayants droits.

Il convient de rappeler qu'une fiscalité doit se fonder sur la nécessité d'inciter les opérations et les secteurs économiques porteurs à s'investir toujours davantage par leur génie et leur créativité mais aussi en s'équipant et en se formant. Cela aura l'avantage d'impulser une dynamique d'auto promotion très favorable à l'éclosion d'initiatives, à l'agressivité commerciale et chemin faisant à l'efficacité. De ce fait les conditions mêmes d'un élargissement de la base fiscale seront lancées. Les recettes de la communauté augmentent et favorisent le développement économique. Cela n'est pas contraire aux principes de solidarité et d'entraide mais s'en accommode d'ailleurs mieux. Cette attitude à obtenir est d'autant plus justifiée que notre pays a opté pour une économie fondée sur le développement du secteur privé. La volonté politique aidant, les pouvoirs publics (le législateur et l'exécutif) doivent s'accorder et accepter ce compromis.

Imaginer et mettre en place un cadre réglementaire comportant des mesures d'incitation à l'équipement, à la formation, à l'encadrement et l'emploi des jeunes, mais aussi à l'exportation.

Les formes :

- la suspension temporaire de certains impôts et taxes,
 - déduction d'impôts,
 - subventions d'investissement,
 - allègement d'impôts pour ceux qui s'installent dans des zones difficiles (rurales et zones défavorisées),
 - Signature d'un contrat plan entre l'état et les représentations artisanales;
 - Ristourne au profit des artisans.
- L'inadéquation d'un système de financement ne favorise pas le développement du secteur : le système financier classique actuel exclut du financement les entreprises artisanales du fait de l'insuffisance des garanties offertes et la méconnaissance du secteur. Les structures d'épargne créées soit par le secteur soit opérant dans le secteur offrent des crédits à court terme. Les taux appliqués ne favorisent pas l'investissement et les rares qui s'y aventurent prennent trop de risques et en font leurs frais. Entre les banques classiques et les SFD, il existe un niveau de financement non couvert. Les cibles de ce niveau sont composés d'entreprises ne disposant pas forcément d'historique financier mais à fort

potentiel de développement et ayant un besoin d'investissement afin d'assurer sa survie et son éclosion. Ces entreprises peuvent s'avérer des pools de développement tant sur le plan de la création de la richesse que sur le plan de la création d'emplois. Ces entreprises pourraient être satisfaites par les structures de financement à vocation développement (type Banque Régionale de Solidarité de la BCEAO, le Fonds de Solidarité du Mali ou surtout le projet d'institution de financement de la BOAD et de la DDC, DABA⁴) à condition que les taux et les conditionnalités d'accès permettent le financement de l'investissement du secteur de l'artisanat.

- Il est à penser aussi, la création d'un fonds de garantie pour les investissements d'artisans et/ou de systèmes de bonification des taux d'intérêts des crédits servant à financer l'investissement productif des artisans.
- Des études approfondies sur le secteur doivent être menées pour mieux cerner les réalités tant sur le plan économique, structurelle, que sociologique.
- Le développement de marché: sur le plan national, bien qu'un début de solution de cette proposition soit réalisée . C'est aussi dans ce volet qu'un contrat plan peut être utile donnant l'exclusivité pour une période à définir de certains marchés aux organisations d'artisans.
 - il est important d'aller encore plus loin en ouvrant un certain nombre de marchés aux artisans seulement. Il s'agit de marchés dont les produits sont réalisables par les artisans locaux (tenue, etc. . .) et d'exclure les commerçants dont le rôle principal est l'augmentation des coûts de revient et la diminution des marges des artisans qui sont réduits à la sous-traitance.
 - Favoriser la participation des artisans à différentes foires nationales et internationales par une prise en charge partielle des frais de stands et de voyages.

Ces aspects micro ont des incidences directes sur l'entreprise mais ne peuvent pas à eux seuls résoudre toutes les contraintes du secteur de l'artisanat.

Un autre niveau d'intervention existe, à savoir la prise en compte des groupements et faïtières d'artisans. Il s'agira d'appuyer ces organisations à s'organiser, à former et à se former. Un contrat plan permettant d'alléger les charges fiscales et douanières ou protégeant les marchés spécifiquement artisans pourrait être utile.

8. Cadrage des plans d'actions des artisans dans le CSLP

Le présent plan d'action est la synthèse des plans fournis par la FNAM, la Coordination Régionale (CR) de Sikasso, la Coordination Régionale (CR) et la chambre des métiers de Ségou, la Coordination Régionale (CR) de Kayes, la Coordination Régionale (CR) de Koulikoro, les chambres de métiers des communes III et IV, l'APCMM du Mali. A partir des informations fournies, une estimation a été faite pour l'ensemble des artisans du Mali.

Le plan d'action du secteur de l'artisanat est formulé comme suite en tenant compte du cadrage avec le CSLP qui s'opère à partir des axes d'interventions. Il est élaboré pour une période de 10 ans : horizon 2 002-2012.

8.1 Axe d'intervention 1: Organisation et environnement

Organiser le secteur de l'artisanat. Il comprend des sous objectifs distincts mais complémentaires que sont : faciliter l'encadrement et assainir et protéger l'environnement. Son coût global est estimé à 760,135 millions FCFA. Il est subdivisé en sous objectifs.

8.1.1 Renforcer la dynamique associative

Il s'agit d'actions visant à regrouper les artisans et leurs organisations dans des sites. Ces sites sont équipés et offrent un ensemble de services sur place. Des programmes de renforcement de la dynamique associative y sont conçues et exécutés grâce à une meilleure identification des besoins spécifiques et une meilleure information, sensibilisation sur la nécessité de se regrouper et de mener les actions en complémentarité. Son coût est estimé à 398,090 millions F CFA.

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Total
Etude diagnostic sectorielle	Analyse sectorielle	Document d'analyse des filières de l'artisanat, organisation, typologie des entreprises (taille, chiffre d'affaires,...)	Etat, APCMM, FNAM et bureaux d'études.	25 000 000
Renforcement de la dynamique associative	Information et sensibilisation	Renforcement des organisations artisanales déjà existantes, création et développement du mouvement associatif, augmentation du nombre d'adhérents dans les associations et regroupements d'artisans, uniformisation et cohésion du secteur, favoriser la création des associations GIE..., favoriser la création des unités de productions.	Etat, FNAM, bureau des Femmes, APCMM, CR, UL, MUTAM, artisans ; regroupements professionnels d'artisans, partenaires	49 650 000
Développement de l'esprit mutualiste	Information, sensibilisation et formation	Respect des droits et devoirs par les membres	ETAT, FNAM, bureau des Femmes, APCMM, MUTAM, Médias	39 510 000
Création et renforcement des structures mutualiste des artisans notamment la MUTAM	Information et sensibilisation; convention cadre entre l'INPS et la MUTAM,	Augmentation du taux d'adhésion	ETAT, FNAM, bureau des Femmes, APCMM, MUTAM, artisans ; regroupements professionnels d'artisans, partenaires	12 250 000
Etude diagnostic et formulation d'un programme de renforcement de la prise en charge sociale des artisans et de leurs ayants droits	Analyse sectoriel	Adéquation de l'instrument aux besoins et aux spécificités du secteur	ETAT, FNAM, bureau des Femmes, APCMM, MUTAM, partenaires, artisans, consultants	10 900 000
Construction de sièges (CRAG, CRAT, CRAM, CRASCO, CRAS, CM, CRCM), Création	Acquisition	Facilitation des rencontres et création d'un cadre de travail. Diminution des coûts de formation et de	Etat, Mairie, FNAM, bureau des Femmes, APCMM, MUTAM, partenaires, artisans,	185 000 000

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Total
d'infrastructures de formation couplées aux équipements collectifs et de vitrines points de vente dans les chefs lieux de régions.		production, existence de moyens de production Exposition, ventes des produits de l'artisanat local	consultant	
Recherche de moyens de communication pour les Coordinations, Unions, CM, CRCM, APCMM, tél./ fax, matériels roulants	Acquisition	Facilitation de communication, de déplacements	ETAT, FNAM, CR, APCMM, UL, partenaires	60 000 000
Recherche de mobiliers.	Acquisition	Amélioration des prestations de services	ETAT, FNAM,CR, APCMM, UL et partenaires	15 780 000
Total (F CFA) (F CFA)				398 090 000

8.1.2 Assainir et protéger l'environnement

Ce volet comporte non seulement la protection de l'environnement et de l'écosystème en réduisant la pollution, le recyclage des déchets et l'amélioration du cadre de travail des artisans, mais aussi il vise à protéger les exerçants du secteur contre les MST et renforce leurs connaissances en matière de droits civiques et associatifs.

Son coût est estimé à 387 045 000 F CFA.

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Total
Création de fosses (teinture, savon) et recyclage des déchets	Construction	Amélioration des conditions de travail, création d'emplois	ETAT, FNAM, CR, APCMM, UL, partenaires, associations	18 600 000
Reboisement en bois d'œuvre	Reconstitution de la forêt	Préservation de l'écosystème, disponibilité de matières premières	ETAT, FNAM, CR, APCMM, UL, partenaires, associations	287 000 000
Protection de l'environnement	Sensibilisation	Les artisans adoptent des mesures de protection de l'environnement en rapport avec leurs métiers	ETAT, FNAM, CR, APCMM, UL, partenaires, associations, radios de proximité	10 560 000
Protection contre le SIDA et les MST	Sensibilisation	Les artisans utilisent les méthodes de protection contre le Sida	ETAT, FNAM, APCMM, bureau des Femmes, CR, UL, partenaires, associations, radios de proximité, programme Sida	46 100 000
Formation en droits et devoirs et protection du travail	Formation sensibilisation et animation	Les artisans connaissent le code du travail et respectent la réglementation en matière de protection	Artisan(es)s et organisations d'artisans, APCMM, partenaires, INPS	9 380 000
Formation des leaders, chef d'entreprise en droits civiques et citoyenneté, en décentralisation	Formation sensibilisation et animation	Les artisans connaissent leurs droits civiques Les leaders maîtrisent le contenu de la	ETAT, FNAM, APCMM, bureau des Femmes, CR, UL, partenaires, associations, radios de proximité	8 380 000

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Total
		décentralisation		
Formation en mutualité	Animation	Maîtrise du concept de la mutualité	ETAT, FNAM, APCMM, bureau des Femmes,,CR, UL, partenaires, associations, radios de proximité	7 025 000
Total (F CFA)				387 045 000

8.2 Axe d'intervention 2: Productivité

Rendre l'artisanat compétitif sur le plan international. L'atteinte de cet objectif global suppose la réalisation de sous objectifs à savoir renforcer les capacités techniques, transférer des compétences, rendre accessible et disponibles les matières 1^{ère}, développer le partenariat entre l'Etat et les organisations d'artisans, promouvoir l'artisanat et créer les conditions du financement des projets d'investissement productif des entreprises artisanales. Son coût global est de 2 066 9125 F CFA.

8.2.1 Renforcer les capacités techniques

Ce sous objectif passe par une maîtrise des techniques de production. Il y a donc une nécessité de former les artisans dans leurs domaines respectifs afin d'améliorer la qualité des extrants. Les besoins sont de l'ordre de 204 000 000 F CFA.

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Total
Formation technique	Formation par apprentissage et la formation continue	Des cours de perfectionnements techniques à la carte sont élaborés	ETAT, FNAM, APCMM, artisan(es)s, partenaires, associations, formateurs, associations d'artisans, FAFPA, Swiss contact	204 000 000

8.2.2 Transférer des compétences

Cet objectif comprend des mesures sur le court et moyen terme. Si à court terme il est nécessaire de favoriser l'appropriation de nouvelles techniques et le développement de capacités entrepreneuriales, il faudra à moyen terme insuffler l'émergence d'un type nouveau d'artisans constitué de cadres des écoles techniques. Cela nécessitera forcément un rehaussement de l'image de marque de la qualité d'artisan par l'information et la sensibilisation. Le coût est de 296 262 500 F CFA.

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Total
Missions de prospection en Europe d'équipements adaptés aux besoins des artisans	Ciblage	Des sources d'approvisionnement sont identifiées	ETAT, FNAM, APCMM, artisans de différents corps de métiers	69 250 000
Incitation à l'innovation et à la créativité	Primes, encouragement S,	Le nombre de brevets augmente	Entreprises, artisan(es)s, écoles techniques	22 975 000
Incitation des écoles techniques et des jeunes diplômés à s'intéresser à l'artisanat	Information, sensibilisation, stage dans les entreprise	Le nombre d'emplois de jeunes diplômés augmentent dans les entreprises artisanales	Entreprises, artisan(es)s, écoles techniques	48 500 000

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Total
Instauration des cours d'alphabétisation et d'alphabétisation fonctionnelle (langues nationales et en Français)	Traduction de livres techniques dans les langues nationales	Les artisans maîtrisent les bases théoriques de leurs métiers	Artisans, associations d'artisans, consultants	26 900 000
Formation à la gestion des associations et coopérative	Sensibilisation, simulations et jeux de rôle, cas pratiques	Les artisans utilisent les règles de gestion	Artisans-associations d'artisans, consultants	17 000 000
Formation en gestion d'entreprise et marketing (GERME)	Etudes de cas	Les patrons maîtrisent les concepts et gèrent mieux leurs entreprises	Responsables d'entreprises artisanales consultants	27 700 000
Formation en gestion des ressources humaines	Etudes de cas	Les artisans maîtrisent les concepts	Artisans-associations d'artisans, consultants	13 605 000
Formation en technique de communication, de négociation et de mobilisation des ressources	Jeux de rôle et simulations	Les associations d'artisans élaborent des stratégies pour développer leurs ressources	Associations d'artisans, consultants	13 127 500
Formation en diagnostic et développement organisationnel	Etudes de cas	Les responsables d'entreprise connaissent leurs forces et faiblesses et disposent de plan de développement	Responsables d'entreprises artisans	16 300 000
Formation en nouvelles techniques de l'information et de la communication		Les organisations d'artisans maîtrisent les techniques	Responsables d'entreprises artisans	25 900 000
Formation des patrons sélectionnés en techniques de soumission aux marchés publics		Les patrons connaissent la réglementation des marchés publics	Responsables d'entreprises artisans	15 005 000
Total (F CFA)				296 262 500

8.2.3 Rendre accessibles et disponibles les matières premières

Très souvent la mauvaise qualité des produits de l'artisanat proviennent des matières premières de moindres qualité qui sont sur le marché. Créer des sources d'approvisionnement de qualité permettra d'améliorer la production et la compétitivité. Une étude approfondie et des fonds privés sont nécessaires à sa réalisation.

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Total
Création de centrale d'achat des produits artisanaux	Recherche de financement et développement de partenariat, création de points de ventes	Matière première de qualité disponible	Etat, FNAM, APCMM, CR, UL, entreprises	165 250 000

8.2.4 Développer le partenariat Etat-artisans

L'Etat devra appuyer le secteur à travers un contrat plan permettant aux artisans de sauter un maillon dans la chaîne de commercialisation. De simple sous traitant, il doit être fournisseur principal. IL devra mettre en place un système d'impôts adapté aux réalités des entreprises artisanales, incitant l'innovation et investissement.

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Total
Signature d'un contrat plan avec les organisations d'artisans (ETAT, FNAM, Chambre de métiers)	Elaboration d'une convention entre Etat, Collectivités et organisation d'artisans	Les marchés d'Etat et de collectivités faisant appel au travail des artisans leurs sont réservés	Etat, FNAM, APCMM	-
Encourager la création d'entreprises d'artisans embauchant ou en partenariat avec les diplômés des écoles techniques	Facilités fiscales et primes d'installation	Des entreprises formées d'artisans traditionnels et de jeunes diplômés sont créées	Etat, FNAM, APCMM, CR, UL, entreprises, écoles techniques	-
Création d'un impôt spécifique à l'artisanat	Mesures incitatives, facilités fiscales	La fiscalité est adaptée et permet le développement du secteur	Etat, FNAM, APCMM, CR, UL	-
Encourager l'investissement	Allègement d'impôts, subvention d'investissement Facilité fiscale et douanière	Les entreprises artisanales s'équipent en outils de productions performantes	Etats, entreprises artisanales, FNAM, APCMM	-

8.2.5 Promouvoir l'artisanat : Créer et développer des marchés pour les produits artisanaux

Nourrir une réflexion tournée vers la micro industrialisation. Fabrication d'outils de productions pour d'autres secteurs productifs. Le coût est estimé à 851 150 000 F CFA.

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Total
Création de villages artisanales: Création des vitrines points de ventes	Négociation d'espaces et de financement	Des lieux de regroupement de l'artisanat local existent	Etat, mairies, FNAM, APCMM, partenaires	583 500 000
Voyages d'études, Visites d'échanges, Participation aux foires régionales et internationales, Promotion des produits artisanaux maliens à l'extérieur (textile, cuir, vannerie, poterie).	Ciblage de certaines foires, prise en charge partiel des coûts	Acquisition d'autres expériences, existence de débouchés pour les artisans, existences de circuits de distribution organisés à l'étranger Promotion commerciale	Etat, FNAM, APCMM, partenaires artisans	122 000 000
Développement du marché national	Ciblage de produits et développement	La production nationale remplace de plus en plus	FNAM, APCMM, écoles techniques,	112 000 000

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Total
	de la recherche, identification et développement de produits de substitut aux biens importés	les biens importés ; il y a une augmentation de la valeur ajoutée produite	partenaires	
Informer, sensibiliser, éduquer	Campagne médiatique continue	L'artisan, et son secteur, est valorisé aux yeux du public	FNAM, APCMM, bureau des Femmes, médias	3à13 650 000
Total (F CFA)				851 150 000

8.2.6 Créer et développer le financement des projets artisanaux

Il s'agit de créer les conditions du financement des projets d'investissement sans pour autant créer une illusion monétaire chez les bénéficiaires. En effet, il est important de tenir compte de l'aspect psychologique des interventions, qui si elles sont perçues comme émanant directement de l'Etat, pourraient être assimilés à des fonds perdus par les artisans. Il s'agira surtout de créer des conditions cadres permettant l'accès aux sources de financements et adaptées aux besoins de financement. Le système de bonification des taux d'intérêts pourrait être idéal. Le coût est de 570 250 000 FCA.

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Total
Mise en place de mécanisme de financements à des conditions appropriées (taux d'intérêt, accessibilités)	Bonification du taux par l'Etat, Négociations avec les systèmes de financements	Financement de l'investissement productif des artisans	Etat, FNAM, APCMM, Kondo Jigima, partenaires	113 500 000
Mise en place de fonds de garantie pour l'investissement des artisans auprès des banques	Bonification du taux par l'Etat, Financement de la mise de départ Négociations avec les systèmes de financements	Financement de l'investissement productif des artisans	Etat, FNAM, APCMM, Kondo Jigima, partenaires	393 500 000
Mise en place de caisses d'épargne et de crédit des artisans	Développement de l'outil existant de financement des artisans	Les CAEC existent dans tous les grands centres d'artisans	Etat, FNAM, APCMM, Kondo Jigima, partenaires	63 250 000
Total (F CFA)				570 250 000

8.3 Axe d'intervention 3: Suivi-évaluation des activités du secteur

Elaborer et mettre à la disposition des organismes d'encadrement des outils de suivi et les doter de la logistique appropriée pour mener à bien cette mission. Son coût est de 99 300 000 F CFA.

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Total
Développement d'outils de suivi évaluation de l'entreprise, des organisations et du secteur de l'artisanat	Etude et analyse du secteur de l'artisanat	Des outils de suivi évaluation performants et adaptés existent	ETAT, FNAM, APCMM, entreprises, artisan(es)s, partenaires, consultants	34 600 000
Renforcement des services de suivi évaluation de moyens appropriés	Acquisition de moyens logistiques (véhicule, perdiems, matériel informatique)	Les services de suivi évaluations disposent de la logistique nécessaire pour réaliser leurs missions	ETAT, FNAM, APCMM, entreprises, artisan(es)s, partenaires, consultants	64 700 000
Total (F CFA)				99 300 000

9. Les actions prioritaires pour la première phase de trois ans du CSLP

L'identification des actions prioritaires devant être exécutées pendant la première phase de trois ans s'est déroulée sur la base d'une analyse fondée sur les facteurs déterminants pouvant influencer le décollage du secteur de l'artisanat.

Ces facteurs sont :

1. L'amélioration des conditions cadre d'intervention des artisans ;
2. Une professionnalisation accrue des exerçants ;
3. Le développement d'un marché national ;

Ces objectifs prioritaires seront réalisés à partir d'actions dont une large partie dépend de la volonté politique de l'Etat. Il faut comprendre simplement qu'avant que l'artisanat puisse être source de recettes pour l'Etat, il faut que l'Etat accepte d'investir dans le secteur en lui permettant de se développer. Le principe est d'investir sur l'avenir comme d'autres pays ont eu à le faire dans beaucoup de secteur (cas de la Tunisie pour la Banque Tunisienne de Solidarité).

L'évaluation du coût des actions prioritaires a été scindée en deux parties : une partie de l'action à réalisée dans un délai de trois ans et une autre devant se faire dans les cinq années à venir.

Objectifs	Actions	Intervenants	Coût global de l'action	Coûts	
				Objectif 3 ans	Objectif 5 ans
1. Amélioration des conditions cadres d'intervention des artisans	Etude diagnostic	ETAT, FNAM, bureau des Femmes, APCMM, MUTAM, partenaires, artisans, consultants	25 000 000	25 000 000	-
	Etude diagnostic et formulation d'un programme de renforcement de la prise en charge sociale des artisans et de leurs ayants droits	ETAT, FNAM, bureau des Femmes, APCMM, MUTAM, partenaires, artisans, consultants	10 900 000	10 900 000	
	Signature d'un contrat plan avec les organisations d'artisans (FNAM, Chambre de métiers)	Etat, FNAM, APCMM	-	-	-
	Encourager la création d'entreprises d'artisans embauchant ou en partenariat avec les diplômés des écoles techniques	Etat, FNAM, APCMM, CR, UL, entreprises, écoles techniques	-	-	-
	Création d'un impôts spécifique à l'artisanat	Etat, FNAM, APCMM, CR, UL	-	-	-
	Encourager l'investissement	Etats, entreprises artisanales, FNAM, APCMM	-	-	-
	Mises en place de mécanisme de financements à des conditions appropriées (taux d'intérêt, accessibilités)	Etat, FNAM, APCMM, Kondo Jigima, partenaires	113 500 000	113 500 000	-
	Informier, sensibiliser, éduquer	ETAT, FNAM, APCMM, bureau des Femmes, médias	13 650 000	6 000 000	7 650 000
2. Professionnalisation accrue des exerçants	Formation technique, stage, voyages d'études	ETAT, FNAM, APCMM, Artisan(es)s, partenaires, associations, formateurs, associations d'artisans, FAFPA, Swiss contact	204 000 000	150000000	54 000 000
	Incitation des écoles techniques et des jeunes diplômés à s'intéresser à l'artisanat	Entreprises, artisan(es)s, écoles techniques	48 500 000	15000000	33 500 000
	Instauration des cours d'alphabétisation et d'alphabétisation fonctionnelle (langues nationales et en Français)	Artisans-associations d'artisans, consultants	26 900 000	6000000	20 900 000

Objectifs	Actions	Intervenants	Coût global de l'action	Coûts	
				Objectif 3 ans	Objectif 5 ans
	Formation en gestion d'entreprise et marketing (GERME)	Responsables d'entreprises artisanales consultants	27 700 000	8000000	19 700 000
	Formation en techniques de communication, de négociation et de mobilisation des ressources	Associations d'artisans, consultants	13 127 500	13 127 500	0
	Création de centrales d'achat des produits artisanaux	Etat, FNAM, APCMM, CR, UL, entreprises	165 250 000	165 250 000	0
3. Développement d'un marché national	Développement du marché national	ETAT, FNAM, APCMM, écoles techniques, partenaires	112 000 000	30 000 000	82 000 000
Total (F CFA)			760 527 500	542 777 500	217 750 000

10. La phase de mise en œuvre du DSRP

La mise œuvre fait intervenir l'Etat à travers la cellule du SLP, le ministère de l'artisanat et du tourisme, et les organisations d'artisans.

10.1 Les procédures de mise en œuvre

10.1.1 Le Ministère de l'Artisanat et du Tourisme

Lien entre la SLP et les organisations d'artisans, il est en fait le chef d'orchestre. Il instruit le dossier et adresse la requête de financement de son plan d'action en faveur de l'artisanat au Ministère de l'Economie et des Finances. Il négocie et administre le fonds à partir de sa direction administrative et financière. Le fonds arrive sous forme d'ouverture de crédit auprès du trésor public.

Selon le canevas retenu, un mandatement peut être fait soit trimestriellement, soit semestriellement ou même annuellement pour alimenter un ou plusieurs comptes spécifiques des organisations artisanales ouvertes pour la gestion du fonds.

10.1.2 Les organisations d'artisans

Il s'agit de la FNAM et de APCMM. Les requêtes sont élaborées par les organisations d'artisans (FNAM et APCMM) et adressées conformément aux procédures administratives et financières du Ministère à la DAF.

Les requêtes sont élaborées par un comité d'administration et de gestion composé de représentants de la FNAM et de ses démembrements et de l'APCMM. Elle sont signées par les présidents des deux structures faïtières et ensuite envoyées au Ministère.

Un compte ouvert sur une banque de la place et fonctionnant sous double signature (FNAM et APCMM) est alimenté par les ressources du CSLP par le Ministère de l'artisanat.

Une répartition du fonds est faite sur deux comptes spécifiques dont la responsabilité de la gestion incombe à l'organisation faîtière propriétaire du compte. Ce compte ne reçoit que les fonds du CSLP.

Au sein de chaque structure faîtière un livre ouvert enregistre les opérations réalisées à partir du fonds.

Les comptes, ainsi que les livres en question sont accessibles à tout moment par le Ministère, la Cellule de Coordination du CSLP et les pays donateurs pour vérification et/ou audit.

Un compte rendu dont la cadence est à définir sera fait sur l'utilisation des ressources au Ministère par le comité d'administration et de gestion du fonds des organisations d'artisans sur la base des rapports d'utilisation de chaque partie.

10.2 Les Indicateurs

Actions	Indicateurs d'activités	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
Faire une étude diagnostic et formulation d'un programme de renforcement de la prise en charge sociale des artisans et de leurs ayants droits	Les TDR de l'étude ont été élaborées. Atelier de renforcement des activités de la MUTAM est réalisée L'étude est réalisée.	L'existence du rapport final de l'étude ; Disponibilité du rapport de l'atelier de renforcement ;	Les artisans et leurs ayants droits disposent d'une meilleure couverture sociale.
Créer et renforcer les structures mutualiste des artisans notamment la MUTAM	Création d'une section MUTAM auprès de chaque union ; Les sections MUTAM sont renforcées à partir d'un diagnostic ; Nombre d'action d'IEC.	Au moins 10 sections MUTAM sont créés par an ; Les sections MUTAM fonctionnent bien ; Existence d'une convention de collaboration avec les CESCO au profit des artisans.	L'esprit mutualiste est développé ; Nombre de membres nouveaux à la MUTAM
Faire des formations pour la protection contre le SIDA et les MST	Nombre d'action IEC sur le thème dans chaque cercle; Nombre de formations sur le thème dans chaque cercle.		Le SIDA n'est plus un sujet tabou chez les artisans.
Signer un contrat plan Etat - organisations d'artisans (FNAM, APCMM)	Elaboration d'un projet dans ce sens; Nombre de contacts établis à cet effet ; Nombre de rencontres autour de la question ;	Existence du document de projet ; Signature du document par l'état et les organisations artisanes ;	Nombre de marchés d'Etat et de collectivités acquis dans le cadre du contrat plan. La valeur de l'investissement a triplé dans les entreprises artisanales en 3 ans ; Diminution de l'exode des artisans de 30%;

Actions	Indicateurs d'activités	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
			Création de 6 000 nouveaux emplois permanents dans le secteur.
Inciter les écoles techniques et des jeunes diplômés à s'intéresser à l'artisanat	Nombre d'actions d'IEC effectués dans les centres de formations et entreprises artisanales; Nombre de visites des écoles techniques dans les entreprises artisanales ; Nombre de stages effectués dans les entreprises artisanales.	Nombre de conventions de partenariat établies entre les organisations d'artisans et les écoles techniques ; Nombre de jeunes diplômés effectuant des stages dans les entreprises artisanales	Diminution du taux de chômage ;
Encourager la création d'entreprises d'artisans embauchant ou en partenariat avec les diplômés des écoles techniques	Formation mixte artisans jeunes diplômés en création et gestion d'entreprise ; Création des conditions cadres incitatives à la création d'entreprise embauchant ou en association avec les jeunes diplômés ; Existence de facilités fiscales, Existence de facilités de financements ;	Au moins 100 entreprises sont créés en partenariat avec des jeunes diplômés ; Au moins 500 jeunes diplômés travaillent dans les entreprises artisanales	Réduction du taux de chômage ; Amélioration des performances des entreprises artisanales de 30% au moins.
Créer un impôt spécifique à l'artisanat	Nombre d'IEC réalisés ; Etude sur la CSA ; Atelier de validation de l'étude.	Le projet de texte sur la CSA est élaboré ; Une loi sur la CSA est promulguée	La fiscalité est adaptée aux réalités des artisans ; Amélioration du taux de recouvrement des impôts ; Amélioration de l'outil de production; Amélioration des performances des entreprises.
Encourager l'investissement productif	Existence de mesures incitatives à l'investissement ; Existence de mécanisme de financement approprié	Au moins 120 investissements productifs sont réalisés dans ce cadre ;	Amélioration de la qualité des outils de production ; Amélioration des performances du secteur.
Mettre en place des mécanismes de financement à des conditions appropriées (taux d'intérêt, accessibilités)	Existence d'un cadre réglementaire accepté par les organismes de financement pour le secteur ; Nombre d'organismes concernés par le cadre	Nombre des financements effectués ; Valeur des financements effectués.	Amélioration des conditions de financement des artisans ; Facilité d'accès au crédit ; Développement de l'investissement productif dans le secteur.
Réaliser des formations et perfectionnements techniques	Nombre de formations et perfectionnements ;	Au moins 60 formations et perfectionnements effectués dans les métiers porteurs et en technologie appropriées.	Amélioration du savoir faire et savoir être des artisans ; Amélioration de la qualité de la production ;

Actions	Indicateurs d'activités	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
			Amélioration des revenus.
Instaurer des cours d'alphabétisation et d'alphabétisation fonctionnelle (langues nationales et en Français)	Nombre de cours d'alphabétisation réalisés ; Nombre de cours d'alphabétisation fonctionnelle	Au moins 100 formations en alphabétisation touchant 20 000 artisans ont été réalisées à travers le pays; Au moins 100 formations en alphabétisation fonctionnelle touchant 20 000 artisans ont été réalisées à travers le pays;	Amélioration du savoir faire et savoir être des artisans ;
Réaliser des formations en gestion d'entreprise et marketing (GERME)	Nombre de formations réalisées sur le volet CSLP	200 patrons sont formés en GERME	Amélioration du savoir faire et savoir être des artisans ;
Réaliser des formations en techniques de communication, de négociation et de mobilisation des ressources	Nombre de formations réalisées sur le volet CSLP	150 patrons et leaders des organisations d'artisans sont formés	Amélioration du savoir faire et savoir être des artisans ;
Réaliser des formations en droits et devoirs et protection du travail	Nombre de formations réalisées sur le volet CSLP	Nombre d'actions IEC et de formations sur le thème	Amélioration du savoir faire et savoir être des artisans ;
Réaliser la Formation des leaders, chef d'entreprise droits civiques et citoyenneté, en décentralisation	Nombre de formations réalisées sur le volet CSLP	Nombre d'actions IEC et de formations sur le thème	Amélioration du savoir faire et savoir être des artisans ;
Faire des formations en diagnostic et développement organisationnel	Nombre de formations réalisées sur le volet CSLP	Les responsables d'entreprise connaissent leurs forces et faiblesses et disposent de plan de développement	Amélioration du savoir faire et savoir être des artisans ;
Faire des formations en nouvelles techniques de l'information et de la communication	Nombre de formations réalisées sur le volet CSLP	Les organisations d'artisans maîtrisent les techniques	Amélioration du savoir faire et savoir être des artisans ;
Réaliser la formation des patrons sélectionnés en techniques de soumission aux marchés publics	Nombre de formations réalisées sur le volet CSLP	Les patrons connaissent la réglementation des marchés publics	Amélioration du savoir faire et savoir être des artisans ;
Réaliser des formations en mutualité	Nombre de formations réalisées sur le volet CSLP		Amélioration du savoir faire et savoir être des artisans ;
Créer la centrale d'achat des produits artisanaux	Elaborer les TDR ; Faire l'étude ; Restituer l'étude ; Rechercher le financement ;	Mise en œuvre du projet	Faciliter l'approvisionnement ; Diminution du coût d'achat des matières 1 ^{ère}
Développer le marché national	Etude d'identification du potentiel national en matière de fabrication de produits de substituts ; Engager des plaidoyers auprès de l'Etat et des collectivités ;	Existence de contrat plan avec l'état et les collectivités décentralisées sur la fourniture de biens fabriqués par l'artisanat ; Nombre de produits de substituts développés aux biens d'importations.	Amélioration de la balance commerciale ; Développement du secteur ; Amélioration du niveau de vie.

Renforcer la dynamique associative :

Nombre d'actions IEC ; Nombre d'adhérents dans les associations et regroupements d'artisans ;

Nombre d'associations disposant d'équipement collectif

Construire les sièges (CRAG, CRAT, CRAM, CRASCO, CRAS, CRAK, CM, CRCM), couplées aux infrastructures de formation et aux vitrines points de vente dans les chefs lieux de régions :

Nombre d'infrastructures créer ou renforcer dans le cadre du CSLP ;

Nombre de villages artisanal créés ;

Nombre de centre de formations créer ;

Nombre de vitrines points de vente

Acquérir de moyens de communication pour les Coordinations, Unions, CM, CRCM, APCMM, tél./ fax, matériels roulants :

Nombre de moyen de communication acquis
Faire des reboisements en bois d'œuvre : Superficie d'espace reboisée dans le cadre du CSLP.

Assurer la protection de l'environnement : Nombre d'actions IEC sur le thème

Réaliser des missions de prospection en Europe d'équipements adaptés aux besoins des artisans :

Nombre de missions de prospection
Réaliser des activités d'incitation à l'innovation et à la créativité : Nombre de brevets nouveaux ;

Nombre et valeurs des primes distribuées ; Nombre de produits nouveaux ou innovants créés.

Réaliser des voyages d'études : Nombre de voyages d'études et d'échanges ;

Nombre participations aux foires et quantités des artisans participants.

Mettre en place de caisses d'épargne et de crédit des artisans :

Nombre de CAEC créer grâce CSLP

Renforcer les caisses d'épargne et de crédit existant

10.3 Stratégie de suivi

Il est effectué à trois (3) niveaux :

10.3.1 Niveau organisations d'artisans :

Chaque groupe (FNAM, APCMM) dispose de mécanismes de suivi propre. Il s'agira de développer au sein des dits dispositifs l'établissement des indicateurs spécifiques à ce programme.

Le comité de d'administration et de gestion pourra s'attacher les compétences d'un bureaux d'études pour la centralisation des données, leur analyse et l'interprétation des résultats ainsi que la formulation des recommandations.

10.3.2 Niveau MAT

La direction administrative et financière élargie au responsable des Etudes au niveau du CNPA sera chargée de l'exécution de ce volet.

10.3.3 La Cellule de Coordination du CSLP

- « La Cellule de coordination du CSLP aura pour fonctions spécifiques de :
- assurer un plaidoyer permanent et des actions IEC en faveur des nouvelles orientations stratégiques du pays
 - veiller à ce que le système d'information permette un guidage fin et régulier
 - veiller à ce que les principales structures de l'administration soient renforcées pour mener à bien le processus d'exécution, de suivi et d'évaluation du CSLP
 - coordonner toutes les activités et poursuivre la démarche participative du CSLP
 - suivre les indicateurs de performance et les programmes prioritaires
 - veiller à la cohérence entre les stratégies et interventions des bailleurs et celles du CSLP
 - produire et publier un rapport de suivi annuel avec bilan et recommandations pour faire évoluer le CSLP en cas de besoin, ainsi qu'un rapport d'évaluation bi-annuel dans un cadre de planification et de programmation glissante
 - contribuer au développement d'une capacité d'évaluation comme outil d'aide à la décision et instrument d'amélioration de l'efficacité du secteur public. » (extrait du CSLP)

11. Conclusion

Le programme CSLP est certes une aubaine pour le Mali. Sa réussite dépend encore une fois de la volonté du politique et de la participation responsable des vrais pauvres dans le choix des actions pouvant réduire leur état. Cela faut-il le rappeler, la pauvreté ne peut être résolue sans les concernés. La présente étude est une opportunité que la GTZ offre au gouvernement du Mali et au secteur de l'artisanat, pour qu'ensemble, ils réalisent le projet de réduction de la pauvreté dans le secteur de l'artisanat.

Les contraintes identifiées et leurs levées devront être envisagées sous différents aspects sur le court, moyen et long terme et les actions sont partagées entre les artisans et l'état. Les actions peuvent être regroupées sous trois rubriques à savoir :

1. L'assainissement de l'environnement et la valorisation de la qualité d'artisan ;
2. La consolidation des entreprises existantes ;
3. L'amélioration de la valeur ajoutée produite grâce à un recentrage de l'artisanat vers un artisanat utilitaire et le développement des marchés de l'artisanat.

Annexes

- **Axe d'intervention 1:**
 - Renforcer la dynamique associative
 - Assainir et protéger l'environnement
- **Axe d'intervention 2:**
 - Renforcer les capacités techniques
 - Rendre accessibles et disponibles les matières premières
 - Développer le partenariat Etat - artisans
 - Promouvoir l'artisanat: Créer et développer des marchés pour les produits artisanaux
 - Créer et développer le financement des projets artisanaux
- **Axe d'intervention 3:**
 - Suivi-évaluation des activités du secteur

Renforcer la dynamique associative

en millions de F CFA

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Sikasso	Koulikoro	FNAM	Mopti	Ségou	Kayes	Gao	Kidal	Tomb	APCMM	Total
Etude diagnostic sectorielle	Analyse sectorielle	Document d'analyse des filières de l'artisanat, organisation, typologie des entreprises (taille, chiffre d'affaires,...)	Etat, APCMM, FNAM et bureaux d'études.			25								
Renforcement de la dynamique associative	Information et sensibilisation	Renforcement des organisations artisanales déjà existantes, création et développement du mouvement associatif, augmentation du nombre d'adhérents dans les associations et regroupements d'artisans, uniformisation et cohésion du secteur, favoriser la création des associations GIE..., favoriser la création des unités de productions	Etat, FNAM, bureau des Femmes, APCMM, CR, UL, MUTAM, artisans ; regroupements professionnels d'artisans, partenaires	1,2	1,2	10	5	5,75	5,5	4	3	4	10	49,65
Développement de l'esprit mutualiste	Information, sensibilisation et formation	Respect des droits et devoirs par les membres	ETAT, FNAM, bureau des Femmes, APCMM, MUTAM, médias	1	1,26	5	5	5,75	5,5	4	3	4	5	39,51
Création et renforcement des structures mutualistes des artisans notamment la MUTAM	Information et sensibilisation; convention cadre entre l'INPS et la MUTAM,	Augmentation du taux d'adhésion	ETAT, FNAM, bureau des Femmes, APCMM, MUTAM, artisans ; regroupements professionnels d'artisans, partenaires	1	0,7	2,1	1	1,15	1,1	0,8	0,6	0,8	3	12,25
Etude diagnostic et formulation d'un programme de renforcement de la prise en charge sociale des artisans et de leurs ayants droits	Analyse sectoriel	Adéquation de l'instrument aux besoins et aux spécificités du secteur	ETAT, FNAM, bureau des Femmes, APCMM, MUTAM, partenaires, artisans, consultants	1,5	0,8	2	1	0,9	1,1	0,9	0,9	0,8	1	10,9
Construction de sièges (CRAG, CRAT, CRAM, CRASCO, CRAS, CM, CRCM), création d'infrastructures de formation couplées aux	Acquisition	Facilitation des rencontres et création d'un cadre de travail, diminution des coûts de formations et de production, existence de moyens de production	Etat, Mairie, FNAM, bureau des Femmes, APCMM, MUTAM, partenaires, artisans, consultant	15	15	15	15	15	15	15	15	15	50	185

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Sikasso	Koulikoro	FNAM	Mopti	Ségou	Kayes	Gao	Kidal	Tomb	APCMM	Total
équipements collectifs et de vitrines points de vente dans les chefs lieux de régions.		exposition-ventes des produits de l'artisanat local												
Acquisition de moyens de communication pour les coordinations, Unions, CM, CRCM, APCMM, tél./ fax, matériels roulants	Acquisition	Facilitation de communication, de déplacements	FNAM, CR, APCMM, UL, partenaires	3	3	18	3	3	3	3	3	3	18	60
Acquisition de mobiliers.	Acquisition	Amélioration des prestations de services	FNAM,CR, APCMM, UL et partenaires	2	2	2	2	2	0,9	0,9	0,99	0,99	2	15,78
Total (F CFA)				24,7	23,96	54,1	32	33,55	32,1	28,6	26,49	28,59	89	373,09

Assainir et protéger l'environnement

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Sikasso	Koulikoro	FNAM	Mopti	Ségou	Kayes	Gao	Kidal	Tomb	APCMM	Total
Création de fosses (teinture, savon) et recyclage des déchets	Construction	Amélioration des conditions de travail, création d'emploi	ETAT, FNAM, CR, APCMM, UL, partenaires, associations	1,5	1,5	2	2	2	2,2	1	0,7	0,7	5	18,6
Reboisement en bois d'œuvre	Reconstitution de la forêt	Préservation de l'écosystème, disponibilité de matière 1ère	ETAT, FNAM, CR, APCMM, UL, partenaires, associations	5	6	3	40	40	40	50	50	50	3	287
Protection de l'environnement	Sensibilisation	Les artisans adoptent des mesures de protection de l'environnement en rapport avec leurs métiers	ETAT, FNAM, CR, APCMM, UL, partenaires, associations, radios de proximité	1,5	0,7	2	0,8	0,92	0,88	0,64	0,48	0,64	2	10,56
Protection contre le SIDA et les MST	Sensibilisation	Les artisans utilisent les méthodes de protection contre le Sida	ETAT, FNAM, APCMM, bureau des Femmes, CR, UL, partenaires, associations, radios de proximité, programme Sida	10	3,0	4	10	6	6	3	2	0,6	1,5	46,1
Formation en droits et devoirs et protection du travail	Formation sensibilisation et animation	Les artisans connaissent le code du travail et respectent la réglementation en matière de protection	Artisan(es) et organisations d'artisans, APCMM, partenaires, INPS	1	0,655	3	0,5	0,575	0,55	0,4	0,3	0,4	2	9,38
Formation des leaders, chef	Formation sensibilisation et	Les artisans connaissent leurs droits	ETAT, FNAM, APCMM, bureau des Femmes, CR,	1	0,655	3	0,5	0,575	0,55	0,4	0,3	0,4	1	8,38

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Sikasso	Koulikoro	FNAM	Mopti	Ségou	Kayes	Gao	Kidal	Tomb	APCM	Total
d'entreprises droits civiques et citoyenneté, en décentralisation	animation	civiques Les leaders maîtrisent le contenu de la décentralisation	UL, partenaires, associations, radios de proximité											
Formation en mutualité	Animation	Maîtrise du concept de la mutualité	ETAT, FNAM, APCMM, bureau des Femmes,,CR, UL, Partenaires, Associations, Radios de proximité	0,5	0,5	1,8	0,5	0,575	0,55	0,4	0,3	0,4	1,5	7,025
Total (F CFA)				20,5	13,010	18,8	54,3	50,645	50,73	55,84	54,08	53,14	16	387,045

Renforcer les capacités techniques

en millions de F CFA

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Sikasso	Koulikoro	FNAM	Mopti	Ségou	Kayes	Gao	Kidal	Tombouctou	APCMMM	Total
Formation technique	Formation par apprentissage et la formation continue	Des cours de perfectionnements techniques à la carte sont élaborés	ETAT, FNAM, APCMM, artisan(es)s, partenaires, associations, formateurs, associations d'artisans, FAFPA, Swiss contact	20	15	30	20	23	22	16	12	16	30	204

Transférer des compétences (en millions de F CFA)

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Sikasso	Koulikoro	FNAM	Mopti	Ségou	Kayes	Gao	Kidal	Tomb	APCM	Total
Missions de prospection en Europe d'équipements adaptés aux besoins des artisans	Ciblage	Des sources d'approvisionnement sont identifier	ETAT, FNAM, APCMM, artisans de différents corps de métiers	1	1	20	5	5,75	5,5	4	3	4	20	69,25
Incitation à l'innovation et à la créativité	Primes, encouragements	Le nombre de brevets augmentent	Entreprises, artisan(es)s, écoles techniques	1	0,8	5	1,5	1,725	1,65	1,2	0,9	1,2	8	22,975
Incitation des écoles techniques et des jeunes diplômés à s'intéresser à l'artisanat	Information, sensibilisation, stage dans les entreprise	Le nombre d'emplois de jeunes diplômés augmentent dans les entreprises artisanales	Entreprises, artisan(es)s, écoles techniques	3	2	8	5	5	5,5	4	3	4	9	48,5
Instauration des cours d'alphabétisation et	Traduction de livres techniques	Les artisans maîtrisent les bases théoriques de leurs	Artisans-associations	2	2	6	2	2,3	2,2	1,6	1,2	1,6	6	26,9

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Sikasso	Koulikoro	FNAM	Mopti	Ségou	Kayes	Gao	Kidal	Tomb	APCMM	Total
d'alphabétisation fonctionnelle (langues nationales et en Français)	dans les langues nationales	métiers	d'artisans consultants											
Formation à la gestion des associations et coopérative	Sensibilisation et jeux de rôle, cas pratiques	Les artisans utilisent les règles de gestion	Artisans-associations d'artisans consultants	1	1	5	1	1	1	0,8	0,6	0,6	5	17
Formation en gestion d'entreprise et marketing (GERME)	Etudes de cas	Les patrons maîtrisent les concepts et gèrent mieux leurs entreprises	Responsable d'entreprise artisanale consultants	1	1	6	2	2,3	2	1,6	1,2	1,6	9	27,7
Formation en gestion des ressources humaines	Etudes de cas	Les artisans maîtrisent les concepts	Artisans-associations d'artisans consultants	0,9	0,8	2	0,9	1,035	0,99	0,72	0,54	0,72	5	13,605
Formation en technique de communication, de négociation et de mobilisation des ressources	Jeux de rôle	Les associations d'artisans élaborent des stratégies pour développer leurs ressources	Associations d'artisans consultants	1	0,95	3	0,95	1,0925	1,045	0,76	0,57	0,76	3	13,1275
Formation en diagnostic et développement organisationnel	Etudes de cas	Les responsables d'entreprise connaissent leurs forces et faiblesses et disposent de plan de développement	Responsable d'entreprise artisan	1	1	3	1	1	1,1	0,8	0,6	0,8	6	16,3
Formation en nouvelles techniques de l'information et de la communication		Les organisations d'artisans maîtrisent les techniques	Responsable d'entreprise artisan	2	2	6	2	2,3	2,2	1,6	1,2	1,6	5	25,9
Formation des patrons sélectionnés en techniques de soumission aux marchés publics		Les patrons connaissent la réglementation des marchés publics	Responsable d'entreprise artisan	0,9	0,8	2,4	0,9	1,035	0,99	0,72	0,54	0,72	6	15,005
Total (F CFA)				14,8	13,35	66,4	22,25	24,5375	24,175	17,8	13,35	17,6	82	296,2625

Rendre accessibles et disponibles les matières premières

en millions de F CFA

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Sikasso	Koulikoro	FNAM	Mopti	Ségou	Kayes	Gao	Kidal	Tomb	APCMM	Total
Création de Centrale d'achat des produits artisanaux	Recherche de financement et développement de partenariat, création de points de ventes	Matière première de qualité disponible	Etat, FNAM, APCMM, CR, UL, entreprises	15	10	50	15	17,25	10	10	9	9	20	165,25

Développer le partenariat Etat-artisans

en millions de F CFA

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Sikas so	Koulik oro	FNAM	Mopti	Ségou	Kayes	Gao	Kidal	Tombou ctou	APCMM M	Total
Signature d'un contrat plan avec les organisations d'artisans (FNAM, Chambre de métiers)	Elaboration d'une convention entre Etat, Collectivités et organisation d'artisans	Les marchés d'Etat et de collectivités faisant appel au travail des artisans leurs sont réservés	Etat, FNAM, APCMM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Encourager la création d'entreprises d'artisans embauchant ou en partenariat avec les diplômés des écoles techniques	Facilités fiscale et primes d'installation	Des entreprises formées d'artisans traditionnels et de jeunes diplômés sont créées	Etat, FNAM, APCMM, CR, UL, entreprises, écoles techniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Création d'un impôts spécifique à l'artisanat	Mesures incitatives, facilités fiscales	La fiscalité est adaptée et permet le développement du secteur	Etat, FNAM, APCMM, CR, UL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Encourager l'investissement	Allègement d'impôts, subvention d'investissement Faciliter fiscale et douanière	Les entreprises artisanales s'équipent en outils de productions performantes	Etats, entreprises artisanales, FNAM, APCMM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Promouvoir l'artisanat : Créer et développer des marchés pour les produits artisanaux

En millions de F CFA

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Sikas so	Koulik oro	FNAM	Mopti	Ségou	Kayes	Gao	Kidal	Tomb	APCM M	Total
Création de villages artisanales: création des vitrines points de ventes	Négociation d'espaces et de financement	Des lieux de regroupement de l'artisanat local existent	Etat, Mairies, FNAM, APCMM, partenaires	50	50	160	30	34,5	33	24	18	24	160	583,5
Voyages d'études, visites d'échanges, participation aux foires régionales et internationales, promotion des produits artisanaux maliens à l'extérieur (textile, cuir, vannerie, poterie).	Ciblage de certaines foires, prise en charge partiels des coûts,	Acquisition d'autres expériences, existence de débouchés pour les artisans, existences de circuits de distribution organisé à l'étranger promotion commerciale	Etat, FNAM, APCMM, partenaires artisans	10	10	25	10	10	10	8	6	8	25	122
Développement du marché	Ciblage de produits et	La production nationale	FNAM, APCMM,	10	10	20	10	10	10	8	6	8	20	112

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Sikasso	Koulikoro	FNAM	Mopti	Ségou	Kayes	Gao	Kidal	Tomb	APCMM	Total
national	développement de la recherche Identification et développement de produits de substitut aux biens importés	remplace de plus en plus les biens importés ; il y a une augmentation de la Valeur ajoutée produite	écoles techniques, partenaires											
Informier, sensibiliser, éduquer	Campagne médiatique continue	L'artisan et son secteur est valorisé aux yeux intellectuels	ETAT, FNAM, APCMM, bureau des Femmes, médias	1	1,2	3	1	1,15	1,1	0,8	0,6	0,8	3	13,65
Total (F CFA)				71	71,2	208	51	55,65	54,1	40,8	30,6	40,8	208	831,15

Créer et développer le financement des projets artisanaux

En millions de F CFA

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Sikasso	Koulikoro	FNAM	Mopti	Ségou	Kayes	Gao	Kidal	Tombouctou	APCMM	Total
Mise en place de fonds de garantie pour l'investissement des artisans auprès des banques	Bonification du taux par l'Etat, Financement de la mise de départ par l'Etat, Négociations avec les systèmes de financements	Financement de l'investissement productif des artisans	Etat, FNAM, APCMM, Kondo Jigima, partenaires	10	9	20	10	11,5	11	8	6	8	20	113,5
Mises en places de mécanisme de financements à des conditions appropriées (taux d'intérêt, accessibilités)	Bonification du taux par l'Etat, Financement de la mise de départ, Négociations avec les systèmes de financements	Financement de l'investissement productif des artisans	Etat, FNAM, APCMM, Kondo Jigima, partenaires	40	40	100	30	34,5	33	24	18	24	50	393,5
Mise en place de fonds de garantie pour l'investissement des artisans auprès des banques	Développement de l'outils existant de financement des artisans	Les CAEC existent tous les grands centres d'artisans	Etat, FNAM, APCMM, Kondo Jigima, partenaires	10	10	8	5	5,75	5,5	4	3	4	8	63,25
Total (F CFA)				60	59	128	45	51,75	49,5	36	27	36	78	570,25

Suivi-évaluation des activités du secteur

En millions de F CFA

Actions	Stratégies	Résultats	Intervenants	Sikasso	Koulikoro	FNAM	Mopti	Ségou	Kayes	Gao	Kidal	Tombouctou	APCMM	Total
Développement d'outils de suivi évaluation de l'entreprise, des organisations et du secteur de l'artisanat	Etude et analyse du secteur de l'artisanat	Des outils de suivi évaluation performant et adaptés existent	FNAM, APCMM, entreprises, artisan(es)s, partenaires, consultants	2	2	10	2	2	2,2	1,6	1,2	1,6	10	34,6
Renforcement des services de suivi évaluation de moyens appropriés	Acquisition de Moyens logistiques (véhicule, perdiems, matériel informatique)	Les services de suivi évaluations disposent de la logistique nécessaire pour réaliser leurs missions	ETAT, FNAM, APCMM, entreprises, artisan(es)s, partenaires, consultants	6	6	10	6	6,9	6,6	4,8	3,6	4,8	10	64,7
Total (F CFA)				8	8	20	8	8,9	8,8	6,4	4,8	6,4	20	99,3